



LOI n° 2021 – 011

portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation Emergente

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa mission fondamentale de fourniture de services publics de proximité et de qualité auprès de la population, l'Etat malagasy a, depuis 2014, fixé des orientations pour la mise en place effective de la décentralisation à Madagascar.

Ces orientations ont été matérialisées par un nouveau cadre juridique, et plus particulièrement la Loi organique n° 2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires.

Toutefois, des dysfonctionnements majeurs demeurent. Les autorités locales ont des difficultés à exercer effectivement leurs compétences et attributions ; l'appui-conseil aux CTD par les différents Services Techniques Déconcentrés (STD) n'est pas optimisé et reste tributaire du cloisonnement entre les différents secteurs ; la participation citoyenne inclusive demeure faible.

Eu égard à ces constats, le Gouvernement actuel, dans le cadre de la Politique Générale de l'Etat dans son engagement n°12 « autonomie et responsabilisation de nos CTD », a initié depuis 2018 un processus afin de définir de nouvelles orientations pour une Décentralisation Emergente.

A ce titre, des consultations régionales ont été faites ; des tables-rondes et colloques internationaux ont été organisés ; différentes études ont été menées ; des séances de travail ont été tenues avec toutes les parties prenantes afin de déterminer les axes majeurs d'une nouvelle Lettre de Politique de Décentralisation Emergente (LPDE).

Il ressort de ces différents cadres d'études et de travail, que l'effectivité de la décentralisation passe obligatoirement par la territorialisation des politiques publiques.

Il s'agit dorénavant d'assurer la synergie des actions entre les différents Ministères sectoriels et leurs déclinaisons au niveau des territoires, de donner de

nouvelles impulsions, en terme de ressources humaines, financières, techniques et matérielles aux différentes catégories de CTD afin de leur permettre d'assurer véritablement leur mission de développement local ; gage du développement du pays.

Ainsi, le projet de Lettre de Politique de Décentralisation Emergente lance une réforme ambitieuse de la Décentralisation à Madagascar dans le cadre d'un changement de paradigme par rapport au concept classique « décentralisation – déconcentration », dans une démarche de territorialisation des politiques publiques ainsi que dans la définition et la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles.

Tel est l'objet de la présente loi.



LOI n° 2021 – 011

portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation Emergente

Le Sénat et l'Assemblée nationale adopté lors de leurs séances plénières, la loi dont la teneur suit:

Article premier – Est validée la Lettre de Politique de Décentralisation Emergente annexée à la présente loi.

Article 2 – La Lettre de Politique de Décentralisation Emergente fixe les grandes orientations de la politique de l'Etat en matière de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques pour aboutir au développement local. A cet effet, les principes et les valeurs auxquels le document prône, servent de cadre de référence dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de tout projet y afférent.

Le Plan National de Décentralisation Emergente mettra en œuvre les orientations de la Lettre de Politique de Décentralisation Emergente.

Article 3 – Des textes réglementaires fixeront, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente loi.

Article 4 – Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi.

Article 5 – La présente loi sera publiée au *Journal Officiel* de la République.

Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 24 juin 2021

LE PRESIDENT DU SENAT,

LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

RAZAFIMAHEFA Herimanana

RAZANAMASOA Christine Harijaona